

## CONSULTATION NATIONALE (N° 2014 /G2 /113)

La STEG se propose de lancer une consultation nationale ayant pour objet :

### L'ACQUISITION D'UNE MINI-CHARGEUSE EQUIPEE D'UNE FOURCHE ET D'UNE BENNE POUR LA STATION D'EL BORMA. (N° 2014/G2/113)

Les soumissionnaires désirant prendre part à cette consultation sont invités à prendre contact directement avec :

**La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz**  
**Direction de la Production et du Transport Gaz**  
**Département Logistique**  
**19, rue Belhassen Ben Chaâbane - 1005 El Omrane - Tunisie**  
**Tél : 71 959 933 - poste 15 42**

Le retrait du dossier de consultation est effectué **sur présentation d'une demande écrite** et le versement d'un montant non remboursable de trente dinars (30 DT) en espèces ou par chèque certifié libellé au nom de la STEG.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Les offres doivent être envoyées par voie postale recommandées ou par rapide poste sous double enveloppes fermés et cachetées à l'adresse suivante:

**MONSIEUR LE DIRECTEUR PRINCIPAL CHARGE DE LA  
DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT GAZ  
19, rue Belhassen Ben Chaâbane - 1005 El Omrane - Tunisie**

### **CONSULTATION NATIONALE N° 2014/G2/113 :** **« ACQUISITION D'UNE MINI-CHARGEUSE EQUIPEE D'UNE FOURCHE ET D'UNE BENNE POUR LA STATION D'EL BORMA »**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- \* Une déclaration sur l'honneur, que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.
- \* Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (original).
- \* Certificat de non appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).

Les offres resteront valables durant 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au **Mercredi 17 Décembre 2014 à 16h30.**

**N.B :** Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.